

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
7 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 2
15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation

31 mars 2021

Numéro de la délibération

21-14

Objet de la Délibération

Vote du Budget Primitif 2021

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléante : Madame Laurence GARDET.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaire : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléantes : Madame Hélène DEYDIER et Madame Lucie ROUSSEL

Avait donné pouvoir :

Monsieur Gaël DUPRET à Monsieur Rémi NICOLAS

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 28 janvier 2021 et la délibération 21-01 annexée du rapport d'orientation budgétaire ;

Fonctionnement			
Dépenses	518 212,35	Recettes	518 212,35
Charges à caractère général	102 250,00	Résultat de fonctionnement reporté	131 351,07
Charges de personnel	323 600,00	Atténuation des charges	3 400,00
Autres charges de gestion courante	52 600,00	Dotations et participation	382 949,28
Charges financières	0	Autres produits de gestion courante	
Charges exceptionnelles	2 000,00	Produit exceptionnels	500,00
Opération d'ordre transfert entre sections	2 842,74		
Dépenses imprévues	34 782,15		
Autofinancement	137,46		

Résultat du vote : POUR : 13 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :
7 titulaires
- dont suppléés : 3
- dont représentés : 2
15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation

31 mars 2021

Numéro de la délibération

21-14

Objet de la Délibération

Vote du Budget Primitif 2021

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le
Et publication ou notification

Le

Investissement			
Dépenses	6 500,00	Recettes	6 500,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	00,00	Solde d'exécution de la section d'investissement	3 519,80
Immobilisations incorporelles	1 800,00	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 842,74
Immobilisations corporelles	4 700,00	Autofinancement	137,46

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'adopter le Budget Primitif du PETR Garrigues et Costières de Nîmes pour l'année 2021 qui peut être synthétisé de la manière suivante :
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

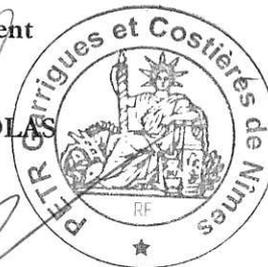
Résultat du vote : POUR : 13 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le

22 AVR. 2021

Bureau du Courrier